



Formulaire

N° 5072

Domaine : Administration scolaire et procédures

En vigueur le : 26 sept. 2009

Révisé le : 14 janvier 2020

**AUTO-IDENTIFICATION VOLONTAIRE ET CONFIDENTIELLE
DES ÉLÈVES D'ASCENDANCE AUTOCHTONE**

(Remplir un formulaire par enfant)

À noter : Il n'est pas nécessaire de posséder une carte de statut d'Indien, de citoyen Métis ou de numéro d'identification Inuit pour s'auto-identifier. Il suffit d'avoir des ancêtres autochtones.

Tous les parents/tuteurs/tutrices des élèves du CSCDGR, ainsi que les élèves du CSCDGR âgées de 18 ans ou plus, ont l'occasion d'auto-identifier, sur une base volontaire et confidentielle, leur ascendance soit Métis, Premières Nations ou Inuit.

En auto-identifiant votre enfant, vous permettez au Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières de mieux déterminer le choix de ressources et d'assurer la continuité de l'intégration des cultures, des traditions et des perspectives des peuples autochtones dans nos écoles.

Renseignement sur l'élève :

Nom de l'enfant: _____

Niveau scolaire actuel: _____

Nom de l'école: _____

Métis 

Inuit 

Premières Nations 

Nom de la Nation d'appartenance (facultatif) : _____

Nom du parent/tuteur/tutrice: _____

Adresse courriel du parent/tuteur/tutrice: _____

Signature du parent/tuteur/tutrice: _____

En raison des restrictions COVID, le nom dactylographié est accepté comme signature.

Date : _____

Cette donnée sera ajoutée à sa fiche de renseignements personnels pour la durée de ses études au CSCDGR.

Prière de retourner le formulaire rempli à l'école de votre enfant.